

Règlement du Concours de Nouvelles Policières « FAITS DIVERS SUR LA PLACE »

Article 1 : Organisation

La maison d'édition *Baie des Anges* organise du 1/10/2016 au 28/02/2017 un concours de nouvelles faisant appel au talent des participants.

Article 2 : Objet du Concours

L'objectif de ce concours est de récompenser les meilleures nouvelles écrites sur le **thème**

« Faits divers sur la place »

Les nouvelles sélectionnées par le jury feront l'objet d'une publication par la maison d'édition Baie des Anges. Cette publication interviendra dans l'année 2017, elle fera partie de notre collection « Romans du Sud » en format 14x20 cm, d'un nombre pages maximales de 120.

Article 3 : Participation

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France, à l'exception des personnes visées ci-dessous :

- les membres du personnel de la librairie Niçoise et de la maison d'édition Baie des Anges, ainsi que les membres de leur famille respective.
- les membres du jury, ainsi que les membres de leur famille respective.
- les auteurs ayant déjà été édités par la maison d'édition Baie des Anges.

Aucun droit d'inscription n'est exigé.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer à ce concours, les candidats doivent respecter les dispositions suivantes :

- 1. Envoi par courrier électronique** : les nouvelles doivent être envoyées à l'adresse : infosbda@baiedesanges-editions.com
- 2. Envoi par voie postale** : nous n'accepterons aucun envoi par La Poste
- 3. Acceptation du règlement** : les participants devront joindre à leur courrier électronique le bulletin de participation prévu en annexe 1 du présent règlement, dûment complété et signé.

Article 5 : Exclusion des envois présentant une anomalie

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par les organisateurs du concours.

Sera considéré comme nul et ne sera pas pris en compte, tout envoi :

- envoyé à une mauvaise adresse,
- adressé après la date limite du 28/02/2017,

- émanant d'une personne n'ayant pas qualité pour participer,
- intervenu autrement que par courrier électronique,
- non assorti de *l'Autorisation de publication et Acceptation du règlement* dûment signée, prévue en annexe (cf annexe 1)
- incomplet, illisible, raturé, surchargé,
- dans lequel les coordonnées du participant sont incorrectes (mentions fausses ou incohérentes) ou incomplètes.

Article 6 : Garantie donnée par le participant

Les nouvelles qui pourront être retenues dans le cadre du présent concours doivent être la création unique du participant, nommément inscrit. Sont exclues les créations collectives, ainsi que les créations de tiers. Seules les nouvelles originales (non primées à d'autres concours, non publiées dans un livre, site ou sur tout autre support) seront prises en compte dans le cadre du présent concours. Chaque participant s'engage, sous sa responsabilité, à respecter la réglementation française et communautaire, notamment en matière de droits d'auteur (articles L 111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle ou toute législation nouvelle qui pourrait les remplacer) et certifie en conséquence que la nouvelle qu'il adresse dans le cadre du présent concours est entièrement originale, libre de tous droits, et ne contient aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à une autre œuvre.

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs du concours et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées. Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus responsables d'une inobservation quelconque de l'une des dispositions décrites ci-dessus.

Chaque participant ne peut présenter qu'une seule nouvelle pendant toute la période de validité du concours. Cette dernière ne pourra faire l'objet que d'un seul envoi pendant toute la durée du concours (envoi par courrier électronique ou par voie postale). S'il est constaté qu'un participant a adressé plusieurs nouvelles ou qu'il a adressé la même nouvelle plusieurs fois, sa participation ne sera pas retenue, sans que la responsabilité des organisateurs puissent être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours.

Article 7 : Sort des manuscrits

Les manuscrits ne seront pas retournés à leur auteur. Plus généralement, tout document adressé dans le cadre de ce concours ne fera l'objet d'aucun renvoi aux participants qui transfèrent aux organisateurs, dans le cadre du présent concours, la propriété du support de la nouvelle qu'ils auront adressée.

Article 8 : Modalités de désignation des lauréats et composition du jury final

En fonction du respect de la charte éditoriale (voir art. 9), les organisateurs du concours sélectionneront les nouvelles qui seront publiées dans le courant du mois d'avril 2016.

Le jury du concours est composé de 5 membres :

1 auteur de la maison d'édition Baie des Ange qui en sera le Président

1 Représentant de la maison d'édition Baie des Anges

1 Photographe et lecteur de polars niçois

1 journaliste de presse écrite

1 Représentant d'une librairie à Nice

Le jury élira les nouvelles sélectionnées. Pour établir son choix, le jury prendra en compte prioritairement l'intérêt et l'originalité du récit, ainsi que le respect de la charte éditoriale. Les décisions du jury seront sans appel et ne pourront être contestées par les participants. Il tranchera également, dans le respect des lois, toute question d'application, d'interprétation du présent règlement ou toute question non réglée par celui-ci qui viendrait à se poser à l'occasion du présent concours. Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si la participation était jugée trop faible.

Article 9 : Charte éditoriale

Le nombre d'œuvre est limité à un texte par auteur. Chaque nouvelle devra être rédigée en langue française, dactylographiée et comporter un nombre minimum de 18 000 signes et un nombre maximum de 35 000 signes (espaces compris). Des critères de présélection donneront lieu à des évaluations des nouvelles.

Les critères seront les suivants :

- 1. Respect de la présentation* : dans tous les cas, les nouvelles devront se présenter sous la forme d'un document Word (ou Open Office), format A4 (21 x 29,7 cm), dont la police de caractère sera du Times New Roman, corps 12, 24 lignes par page. La première page devra comporter les informations suivantes sur les participants : nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète, numéro de téléphone, adresse électronique du participant. Les pages devront être numérotées et le titre de la nouvelle devra apparaître sur chaque page. Le nombre total de signes sera indiqué à la fin de la nouvelle.
- 2. Respect du genre* : évaluation de l'utilisation des règles de la nouvelle policière, un récit de fiction ...
- 3. Sources* : les candidats peuvent utiliser un fait divers réel à condition d'en changer les noms et les dates.
- 4. Géo-localisation* : la place doit être le lieu central de la nouvelle, elle doit être située dans ce que nous appellerons le "Comté de Nice"
- 5. L'écriture* : la qualité du style, le respect des règles grammaticales, et orthographiques seront pris en compte. Les nouvelles ne doivent comprendre aucun propos discriminatoire, diffamant ou contraire à l'ordre public.

Article 10 : Information des participants

Tous les participants seront informés du résultat du concours mais uniquement par voie électronique à l'adresse indiquée lors de leur inscription. Les gagnants dont les nouvelles auront été sélectionnées par le jury final, seront informés par téléphone des résultats de leur participation au concours, en mars (ou avril) 2017. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées en accompagnant l'envoi de sa nouvelle. Il ne sera adressé aucun courrier.

Article 11 : Annonce des lauréats au public

Une manifestation publique sera organisée lors de la parution du recueil de nouvelles. Pour en dévoiler au public les lauréats, dont le "Prix du Jury".

Cette manifestation aura lieu durant le mois de mai 2017.

Article 12 : Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Celui-ci sera téléchargeable sur www.baiedesanges-editions.com et ne pourra être adressé par courrier.

Article 13 : Autorisation

1 – Edition

Les participants autorisent - par avance et sans condition – la maison d'édition Baie des Anges à publier dans sa collection « roman du sud » leur œuvre sans droits d'auteurs.

Tous les participants édités recevront 1 exemplaire gratuit dudit ouvrage

2 – Publicité

Les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, et leur image sur tous supports (presse écrite, radio, télévision, internet) à des fins de promotion de l'ouvrage publié et des résultats du concours. L'autorisation remplie selon les conditions précisées ci-dessous devra être jointe à la nouvelle par courrier électronique à infosbda@baiedesanges-editions.com.

Cette autorisation est téléchargeable sur le site www.baiedesanges-editions.com

Concours de Nouvelles
« Faits divers sur la place »

ANNEXE 1

Bulletin de participation

Je soussigné(e)

(nom).....

(prénom).....

demeurant.....

.....

(adresse postale complète)

souhaite participer au concours de nouvelles « **FAIT DIVERS SUR LA PLACE** » organisé par la maison d'édition *Baie des Anges* - Nice.

J'ai pris connaissance du règlement du concours et déclare, par la présente, en accepter toutes les conditions (notamment l'article 6 du présent concours).

Je déclare et garantis que je suis l'unique auteur de la nouvelle que j'adresse dans le cadre du présent concours.

J'autorise, notamment, la publication de ma nouvelle dans la collection Roman du Sud de la maison d'édition *Baie des Anges*.

mon n° de téléphone :

mon adresse e-mail :

Fait à Le.....

Signature :

Concours de Nouvelles
« Faits divers sur la place »

ANNEXE 2

Respect du thème proposé

Le respect du thème proposé suppose que, dans cette nouvelle, ce qu'on appelle couramment un "fait divers" se déroule sur une place clairement identifiée d'une ville ou d'un village du comté de Nice. Ce "fait divers" peut être complètement inventé ou inspiré d'un fait réel, se dérouler dans le passé, le présent ou le futur, et son rôle dans le récit peut être initial, central, secondaire, terminal...

Bien sûr les journaux constituent une source inépuisable d'inspiration, mais nous pouvons conseiller aussi deux livres très fournis :

Guide des faits divers de la Côte d'Azur de Philippe Jérôme et François Rosso (2007)

Guide des faits divers de la Provence de Bruno Aubry, Philippe Jérôme et François Rosso (2008).

Ces deux ouvrages sont édités par Le Cherche Midi.